

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2025

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Délibération n° 29
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 20 février 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrenz-Arvey, Vilard-sur-Doron

Objet : Personnes âgées – Intervention des professionnels de santé et paramédicaux libéraux au sein des EHPAD – Nouvelles conventions à compter du 1^{er} mars 2025

Rapporteur : François GAUDIN

Par délibération n°38 du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration approuvait le conventionnement avec des professionnels de santé et paramédicaux libéraux au sein des EHPAD gérés par le CIAS Arlysère pour la période 2023-2026.

En complément et pour les EHPADs qui bénéficient du « tarif global sans PUI », les intervenants médicaux et paramédicaux seront réglés de leurs actes par le CIAS Arlysère (budget EHPAD Arlysère). Ainsi, il convient d'établir les conventions définissant les modalités d'intervention et de facturation de ces professionnels de santé et paramédicaux libéraux à compter du 1^{er} mars 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Les conventions types sont jointes en annexe.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions à intervenir avec des professionnels de santé et paramédicaux libéraux au sein des EHPAD du CIAS Arlysère à compter du 1^{er} mars 2025 selon les modalités ci-avant ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

